

Cotonou, le 06 AOUT 2020

## COMMUNIQUE

Le mercredi 05 août 2020, l'ARCEP BENIN a été saisie des plaintes relatives à une défalcation directe de 500f sur les comptes Mobile Money des abonnés du réseau MTN BENIN.

Elle a également pris connaissance sur les réseaux sociaux, au même titre que les abonnés, du communiqué diffusé par MTN MOBILE MONEY pour éclairer les uns et les autres sur une certaine opération d'ajustement des comptes des abonnés ayant perçu indûment un bonus de 500 f en raison d'un souci technique dans le cadre de l'implémentation d'une certaine offre visant à fidéliser les abonnés inactifs dont l'ARCEP BENIN n'a pris connaissance que par ledit communiqué.

Par ailleurs, certaines rumeurs font état d'un prélèvement de taxes par certaines structures de l'Etat.

A cet effet, l'Autorité de Régulation informe les abonnés qu'aucune taxe n'est décidée, de même qu'aucune offre de fidélisation n'a été soumise par l'opérateur à ces services.

L'ARCEP BENIN invite donc les consommateurs au calme et voudrait les rassurer des procédures en cours pour le respect de leurs droits.

Le Président de l'ARCEP BENIN



Le Président

Flavien BACHABI